



SSIAD

Service de Soins Infirmiers
à Domicile

Thumeries

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C'est quoi un SSIAD ?

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile interviennent pour dispenser **des soins d'hygiène et de confort, des soins techniques et des soins relationnels** aux personnes en situation de perte d'autonomie ayant fait le choix de rester à leur domicile.



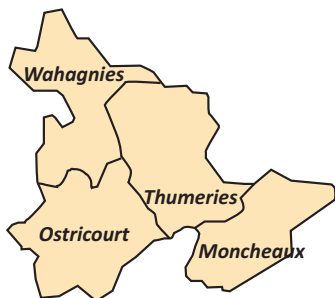
Quelles sont ses missions ?

Elles sont nombreuses :

Prévenir la perte d'autonomie, éviter une hospitalisation, faciliter le retour à domicile après une hospitalisation, retarder ou éviter une entrée dans un établissement d'hébergement, accompagner les personnes en fin de vie.

Mais leurs interventions vont plus loin : le SSIAD assure également une **coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux** (médecins, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, services d'aide à domicile, Eollis...) afin **d'améliorer votre accompagnement et favoriser votre maintien à domicile**.

Le SSIAD intervient sur les communes suivantes :



Tél : 03 20 86 96 53 - Fax : 03 20 86 14 14

ssiad@thumeries.fr

Pour qui ?

Les interventions sont effectuées **sur prescription médicale** pour des « *soins infirmiers d'hygiène et de confort* » auprès de :

- 60 personnes **âgées de plus de 60 ans**, malades ou en perte d'autonomie,
- 6 personnes **adultes de moins de 60 ans** présentant un handicap ou atteintes d'une maladie chronique.

Par qui ?

L'équipe du SSIAD est essentiellement composée **d'aides-soignants** qui réalisent, **sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice**, des soins infirmiers pouvant leur être délégués : la **toilette**, le **change**, les **préventions d'escarres**, l'**habillement/déshabillage**, les **transferts**, l'**écoute**, le **soutien**, ...

Tous les jours ?

Le SSIAD peut intervenir du **lundi au vendredi matin** pour toute personne répondant aux critères d'admission, et même **7 jours sur 7 matin et soir** selon l'état de santé et les besoins du patient évalués par l'infirmière coordinatrice.

Combien ça coûte ?

Les interventions du SSIAD sont **prises en charge à 100%** directement par l'Assurance maladie. Vous n'avez donc pas de frais à avancer.



Notre équipe, compétente et attentive, s'efforcera de tout mettre en œuvre pour vous apporter des soins individualisés de qualité et rendre notre collaboration la plus agréable possible.